

Sont présentés dans cette note quelques outils de suivi des trajectoires et/ou permettant d'étudier la dynamique des inégalités sociales. Par ailleurs sont donnés quelques éléments sur les projets en cours dans ce domaine. Les panels spécialisés (bénéficiaires de certaines politiques, ou en matière de santé, par exemple ) dont le recensement serait très coûteux ne sont pas traités dans cette note.

### 1. Les dispositifs de suivi de trajectoire à court et moyen terme

Le rapport Chaleix-Lollivier présenté à la séance du Cnis du 30 septembre 2004 fournit un document de référence sur les panels existants au niveau international (voir [http://www.cnis.fr/ind\\_actual.htm](http://www.cnis.fr/ind_actual.htm)). On y apprend ainsi que le PSID (Panel Study of Income Dynamics) a permis de recueillir de l'information sur 65 000 individus et 36 années.

Le rapport Chaleix-Lollivier fournit également un état des lieux de ce qui existait en 2004 au niveau national. On peut citer le panel DADS, qui permet de disposer de suivi individuel pour la plupart des variables depuis 76, et pour certaines d'entre elles depuis 67. A noter qu'un projet de mise en place d'un panel du même type pour les agents de la fonction publique pourrait prochainement aboutir, avant une possible extension à terme aux non-salariés.

On peut également citer le panel européen (ECHP), qui a consisté à suivre un échantillon de 10 000 ménages entre 1994 et 2001. L'objectif du panel était de disposer d'indicateurs permettant d'appréhender l'exclusion sociale, les ressources et les conditions de vie. Il a permis de suivre sur 8 années les évolutions d'un certain nombre d'indicateurs d'inégalités, mais également les ressources des ménages. Notons au passage que dans le domaine des niveaux de vie, le suivi de trajectoire se heurte à la question du champ. En effet, le niveau de vie est rattaché au revenu disponible du ménage et à sa composition. Les évolutions de niveau de vie ne peuvent être étudiées que sur un champ restreint de ménages, par exemple ceux dont la composition ne change pas.

Le dispositif SRCV prendra la succession du panel à compter de l'année de collecte 2004. Malheureusement la taille de l'échantillon limite l'ampleur des études qui peuvent être réalisées dans le cadre de ce type de panel. Les sources administratives présentent dans ce domaine des avantages certains. Ce constat avait déjà été fait par le Cnis lors de son assemblée plénière du 11 février 2005, où il avait émis un avis selon lequel il « renouvelle ses encouragements aux services statistiques afin de poursuivre l'effort engagé pour utiliser au maximum les sources administratives aux fins de connaissance statistique dans le cadre de collaborations inter-administratives renforcées ».

Ainsi, dans le domaine du suivi des bénéficiaires d'un certain nombre de prestations, il existe des panels. C'est le cas pour les minima sociaux (géré par la DREES). Malheureusement l'existence de ces sources reste encore trop peu connue.

#### *L'échantillon démographique permanent*

Le panel le plus connu, croisant à la fois source administrative et données d'enquête, données du recensement en l'occurrence, reste l'Echantillon démographique Permanent. La mise en place du recensement rénové de la population, ainsi que le souci de développer les panels, tout en exploitant prioritairement les sources administratives, a conduit à la mise en place d'un projet intitulé EDP ++. L'Echantillon Démographique Permanent (EDP) a été mis en place par l'Insee à la fin des années soixante. L'objectif est d'accumuler au fil du temps les informations existantes provenant soit du recensement soit de l'état civil, sur un échantillon représentatif de la population. Actuellement la base de l'échantillon est proche d'un **échantillon au 1/100<sup>e</sup>** de la population résidant en métropole. Le choix du critère de sélection des individus se porte sur le jour de naissance : l'échantillon rassemble **tous les actes d'état civil enregistrés en France Métropolitaine et une grande partie des informations consignées dans les bulletins de recensement successifs** des personnes nées entre le 1<sup>er</sup> et le 4 octobre d'une année quelconque. Le renouvellement de l'échantillon est assuré par intégration des naissances ou des nouveaux immigrés dont la présence est signalée à l'occasion d'un recensement ou d'un événement enregistré dans un acte d'état civil. Inversement, le suivi d'un individu cesse de fait en cas de décès ou à la suite d'une émigration hors métropole.

La refonte de l'EDP comporte plusieurs volets. D'abord la taille de l'échantillon devrait être multipliée par quatre. Ce premier volet du projet de refonte consiste à **évaluer d'un mode de sondage au 1/100<sup>e</sup> à un mode de sondage au 1/25<sup>e</sup>**, en passant d'un échantillon sélectionné à partir de quatre jours de naissance à **un échantillon sélectionné à partir de seize jours de naissance**.

Cet élargissement de l'échantillon doit compenser en partie l'appauvrissement des effectifs recensés due à la nouvelle méthode de collecte du recensement. Cette évolution du mode de sondage permet en outre, dès lors que l'on fait le choix de douze nouveaux jours répartis uniformément dans l'année, d'équilibrer la saisonnalité des naissances et donc de remédier au biais que la sélection d'un unique mois de naissance entraîne pour certaines études.

Le deuxième volet de la refonte de l'EDP consiste à **étendre le champ de l'EDP aux DOM** (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion), qui couvrirait alors environ 2 millions d'individus supplémentaires. Bien entendu, cette évolution sera uniquement prospective, et non rétrospective.

Le dernier volet du projet concerne **l'élargissement de l'EDP à de nouvelles sources**, notamment à des sources administratives qui présentent l'avantage de porter sur des effectifs nombreux et permettent un suivi sur une longue période sans risque de lasser les personnes.

Parmi l'ensemble des sources d'information démographique envisageables, le fichier des causes de décès de l'INSERM permettra des suivis de trajectoires et d'inégalités dans le domaine de la santé. D'autres sources d'information relatives à d'autres champs (éducation, marché du travail, revenus) sont dores et déjà envisagées. Les sources qui pourraient alors être utilisées seraient les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les fichiers de paie des agents de la fonction publique d'Etat, que l'Insee utilise largement, mais aussi, à plus long terme, les fichiers historiques des demandeurs d'emploi de l'ANPE, les déclarations de revenus, les panels d'élèves de l'Education nationale, les cotisants à la retraite, les bénéficiaires des politiques de l'emploi, etc.

Un autre projet associé à l'EDP ++ porte sur un panel d'enfants (échantillon tiré de l'EDP ++), il s'agit du projet ELFE ou de "Cohorte d'enfants" (Ined-Insee-Inserm-Drees-Dep) (<http://www.elfe.ined.fr/index.htm>). Il devrait débuter en 2009, avec pour objectif de suivre 20 000 enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Ce panel devrait permettre notamment de mesurer la dynamique des inégalités sociales, par l'étude de l'impact de situations de précarité traversées durant l'enfance sur le développement de l'individu. Mais il faudra bien sûr attendre que les enfants aient soit plus âgés avant d'exploiter ce champ. L'échantillon de la cohorte constituera une base commune à des enquêtes effectuées à intervalles réguliers mais s'appuyant habituellement sur des échantillons complètement indépendants, comme l'enquête nationale périnatale, les panels de suivi scolaire, ou les enquêtes sur la santé des enfants effectués en milieu scolaire à certains âges (qui seront donc eux-mêmes, pour la première fois, « panélisés »). Ces données pourraient également être appariées à celles provenant d'autres sources permanentes, notamment celles qui seront liées à l'EDP, celles de l'Assurance Maladie et probablement des caisses d'allocations familiales.

Le groupe de travail du Cnis pourrait soutenir le développement de tels panels. Ceux-ci ont le mérite de permettre de suivre des trajectoires individuelles, en particulier celles des personnes souffrant d'exclusion, pour un coût très raisonnable. Ces rapprochements avec des sources administratives doivent également permettre d'améliorer certaines sources panels existantes. Par exemple, prenons les panels d'étudiants de l'éducation nationale. Une variable est primordiale pour l'étude des inégalités, il s'agit de la CS des parents. Or celle-ci s'avère peu fiable compte tenu de la façon dont elle est collectée. Un moyen à moindre coût d'améliorer cette variable et d'enrichir la base d'un point sur l'aspect du revenu déclaré serait d'essayer de rapprocher ces données des déclarations fiscales par exemple. Ainsi, les analyses sur les inégalités sociales et la transmission intergénérationnelle s'en trouveraient renforcées et pourraient s'orienter sur de nouveaux axes d'étude.

### *Enquêtes génération 98*

Au printemps 2001, 54 000 jeunes sortis de leur formation initiale en 98 ont été interrogés, de tous les niveaux d'étude et de toutes les spécialités de formation, parmi les 742 000 jeunes concernés cette année-là.

La finalité de l'enquête « Génération 98 » (<http://www.cereq.fr/cereq/ecolefinie/sommaire.htm>) est de rendre compte des parcours d'insertion professionnelle des jeunes entrés sur le marché du travail en 98, de la date de leur fin de formation initiale à la date d'enquête. Le questionnaire couvrirait donc les dimensions explicatives essentielles des processus d'insertion. L'enquête 98 privilégie une approche longitudinale de l'insertion. Le questionnaire a été conçu de manière à permettre aux jeunes interrogés de décrire mois par mois à partir d'un calendrier professionnel toutes les situations qu'ils ont traversées entre leur sortie du système éducatif et la date d'enquête : emploi, chômage, inactivité, service national, formation ou études. Cette description est systématique et homogène sur les trois années de vie active.

## *Les pseudo-panels*

D'autres sources, même si elles ne se prêtent à des études en panel, sont réalisées à intervalle de temps régulier. L'enquête patrimoine, par exemple, est réalisée tous les 5-6 ans. Ce type d'enquête se prête donc très bien à des études en pseudo-panels, au moins depuis 92 pour l'enquête patrimoine. Il s'agit en l'occurrence d'analyser des classes d'âge que l'on suit au fil du temps au travers des enquêtes successives. Mais le nettoyage des bases, pré-requis nécessaire pour mener à bien de telles études, est long et fastidieux. Il s'agit, au travers des différents questionnaires, de parvenir à des variables, et modalités, identiques. Ces sources ouvrent des champs d'analyse très vastes, en particulier dans le domaine des inégalités par âge, ou les évolutions de patrimoine et de revenu dans le temps. Le groupe pourrait encourager la mise à disposition de bases prêtes à l'emploi pour ce type d'étude.

### 2. Au-delà des projets et de ce qui existe déjà

Un certain nombre de choses existent sur les panels, on vient de le voir. D'autres sont en préparation et donneront lieu à des travaux ultérieurement. Il peut être intéressant compte tenu de notre problématique aujourd'hui de se poser la question inverse. Ainsi dans le cadre de la mesure des inégalités et des niveaux de vie, quelle opération semblerait importante à mettre en œuvre aujourd'hui compte tenu des informations actuellement disponibles sur le passé.

Par exemple, on pourrait se poser la question du rapprochement des fichiers des DADS avec ceux de l'ANPE aujourd'hui, et de faire rétroactivement la même chose avec les mêmes fichiers de l'année 1996. Cela sous-entend évidemment une bonne connaissance de la source, en particulier de sa disponibilité et de sa qualité il y a 10 ans.

Cet exercice pourrait permettre de dégager des opérations à mener à court terme, qui permettraient de mieux connaître certains aspects de l'évolution des inégalités ou de l'exclusion.

### 3. Les transmissions intergénérationnelles

Les données permettant d'analyser les transmissions intergénérationnelles des inégalités existent. Elles mériteraient sans doute d'être mieux valorisées. Ci-dessous quelques sources permettant de telles analyses.

#### *L'enquête FQP*

L'enquête FQP (Formation et Qualification Professionnelle) n'est pas un panel en tant que tel. Elle a été réalisée en 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003. Son questionnaire s'articule autour de cinq grands thèmes : la mobilité professionnelle, la formation initiale, la formation continue, l'origine sociale et les revenus du travail. Dans le domaine de la mobilité professionnelle, chaque enquêté décrit sa situation à la date de l'enquête et celle cinq ans plus tôt. Des questions directes concernent les changements de fonction, d'établissement ou de poste survenus entre les deux dates ainsi que le motif de ces changements. De la même façon, concernant la formation initiale, dans l'enquête de 1993, la scolarité est décrite en détail, du cours préparatoire à la fin des études. On connaît ainsi pour chaque année scolaire l'intitulé de la classe, la spécialité de l'enseignement suivi, le statut de l'établissement (public ou privé) et le diplôme éventuellement obtenu. Enfin, l'enquête FQP dispose d'informations très précieuses sur l'origine sociale. Elle collecte des informations sur le niveau de diplôme et la profession des deux parents. En 1985, le questionnaire interrogeait également sur la profession exercée par les deux grands-pères. En 1993, l'enquête interrogeait sur la profession des parents du conjoint.

L'enquête FQP consiste ainsi en une source très riche sur les trajectoires et le changement social. Elle permet d'analyser l'égalité des chances, et les inégalités sociales (Gollac et Laulhé, 1987a et 1987b, Goux et Maurin, 1997b et 1997c, Thélot, 1982, Duru-Bellat et Kieffer, 2000, Estrade, 1995).

#### *Le module secondaire 2005 SRCV sur la mobilité sociale.*

Chaque année, dans le cadre du dispositif SRCV, un module secondaire vient s'ajouter à l'enquête. Il consiste en une dizaine de minutes d'interrogations sur un sujet nouveau chaque année. En 2005, il s'agissait de la mobilité sociale. L'ensemble des personnes à qui ce module secondaire était posé

étaient les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête et d'âge compris entre 25 et 65 ans. L'objectif de ce module était de mieux connaître le niveau d'études, la profession des parents et l'environnement familial de la personne interrogée lorsqu'elle était enfant, en tant que domaines clés liés au risque d'exclusion sociale et de pauvreté à l'âge adulte.

#### *Autres enquêtes*

Dans d'autres enquêtes, il est possible également d'étudier les inégalités sociales et leur transmission d'une génération à l'autre au travers des CS des parents. Les enquêtes patrimoine et Budget des familles disposent de cette information. En 2000, une enquête PCV a par ailleurs été consacrée à la « transmission familiale » (valeurs, capital humain et financier, etc.)